LA VOIX DES PARENTS

Numéro 443
Avril 2023

GRAND TÉMOIN

Nora Fraisse
Fondatrice de l'association Marion la main tendue

DOSSIER

LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE : OÙ EN EST-ON ?

FAMILLE NUMÉRIQUE

Réseaux sociaux : nouveaux laboratoires identitaires de nos ados

peep
PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Partez en séjour linguistique ou sportif, en France ou à l'étranger !

Le groupe Go&Live propose **un large choix de séjours et activités** pour vos enfants. Anticipez et réservez vos **vacances printemps, été et toussaint 2023** dès maintenant !

-10%
DE RÉDUCTION
SUR VOTRE SÉJOUR*
AVEC LE CODE PARTENAIRE
PEEP

* Offre du Groupe Go&Live valable sur tous les séjours des catalogues des marques American Village, Nacel et Sports Elite Jeunes. Réduction plafonnée à 200€ par séjour, transport inclus, sans frais de dossier. Chèques Vacances et Bons CAF acceptés. Possibilité de payer en plusieurs fois sans frais.

INFORMATION ET RÉSERVATION :
05 65 76 55 25 ou **01 43 20 45 45**

LA VOIX DES PARENTS
En ligne avec sa scolarité

N° 443
Avril
2023

Olivier Toutain
Président fédéral

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Le harcèlement scolaire, et son prolongement numérique, le cyber-harcèlement, sont des préoccupations quotidiennes pour de nombreux parents. La lutte contre ces fléaux est un enjeu majeur pour tous les membres de la communauté éducative. Un enfant harcelé, plongé dans le mal-être, sera durablement impacté dans sa scolarité.

Depuis une dizaine d'années environ, on constate qu'une réelle prise de conscience émerge face à ce phénomène. Des plans ont été mis en place, des mesures prises. Pour autant, trop régulièrement, nous sommes tous choqués devant des cas de harcèlement dont les médias se font l'écho. Des situations gravissimes, qui poussent des enfants jusqu'au suicide, qui nous laissent à la fois meurtris et démunis.

Lutter contre le harcèlement scolaire doit être un combat de tous les instants. Un « combat » qui doit être mené dès le plus jeune âge. « Agir dès le primaire, c'est le vrai sujet ! », nous assure Nora Fraisse, fondatrice de l'association Marion La Main Tendue, Grand témoin de notre dossier.

A la PEEP, principalement avec notre Groupe prévention santé, nous sommes pleinement engagés dans cette lutte contre le harcèlement scolaire. Sur le terrain, au quotidien, informer et accompagner les familles confrontées à ce phénomène sont des enjeux prioritaires !

Olivier Toutain, président fédéral

SOMMAIRE

• **Actu – Terminales : l'année n'est pas finie !** p.4

• **Famille numérique – Réseaux sociaux : les nouveaux laboratoires identitaires de nos ados** p.5

• **Dossier – Lutte contre le harcèlement scolaire : où en est-on ?** p.7

• **Du côté de la Peep – Les ouvrages sélectionnés pour la 39e édition du GPJL** p.12

La voix des parents - 92, avenue d'Ivry, 75013 Paris. Tél : 01 44 15 18 18.
N° 443 - Avril 2023. Directeur de la publication: Olivier Toutain.
Publicité : Erika Choleau. Tél : 01 44 15 18 06. Conception et réalisation : Oligopresse. Commission paritaire : n°0122 G 79300. ISSN 2779-1300

SONDAGE

Résultat du sondage du numéro 442 (mars 2023)

Souhaiteriez-vous que le SNU, service national universel, aujourd'hui facultatif, devienne obligatoire pour tous les jeunes ?

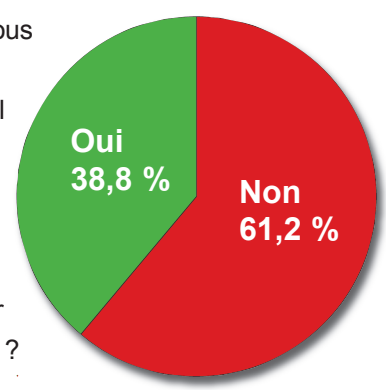

Adresse de contact : **vdp@peep.asso.fr**

ACTU

Terminales : l'année n'est pas finie !

Pour les terminales, il reste encore plusieurs semaines de cours pour préparer la philosophie le 14 juin prochain, puis le grand oral entre les 19 et 30 juin. Deux épreuves qui vont compter !

Les épreuves de spécialité passées, nombreux sont les élèves de terminale à se désinvestir, jusqu'à l'absentéisme, dans leur scolarité, pensant que le bac est déjà joué. Un mauvais calcul.

Le 12 avril, les élèves de terminale des voies générale et technologique ont découvert leurs notes aux épreuves de spécialité qu'ils avaient passées 3 semaines auparavant. Et, depuis cette date, dans la plupart des lycées, un constat s'impose : l'absentéisme n'a jamais été aussi élevé chez les terminales. La raison ? Pour beaucoup, le bac serait déjà joué… Pourquoi ? Avec ces fameuses épreuves de spécialité (qui comptent pour 32 coefficients sur 100 au total), et la prise en compte du contrôle continu (depuis la première), les élèves connaissent déjà la plupart de leurs notes. Un calcul périlleux à plusieurs titres…

Prise en compte pour Parcoursup

Concernant les 40 % de la note de bac correspondant au contrôle continu, il faut en effet un certain nombre de notes pour valider celui-ci. En cas d'absentéisme ou de notes non représentatives, les élèves peuvent être convoqués pour une épreuve de rattrapage qui portera sur le programme de l'année de la matière concernée (langues vivantes, histoire–géographie…).

Ensuite, les notes de ce dernier semestre seront prises en compte sur Parcoursup lors de la phase complémentaire. Cette phase, qui s'ouvrira le 15 juin, concernera les futurs étudiants qui n'auront pas reçu de proposition d'admission lors de la phase principale : elle permet de formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans les formations qui ont encore des places disponibles.

Deux épreuves terminales en juin

Si les élèves de terminale connaissent en effet déjà aujourd'hui près des trois quarts de leur note au bac, il reste cependant une échéance importante, avec les deux épreuves de juin (philosophie et grand oral), qui représentent des coefficients non négligeables (18 au total sur 100), qui peuvent aussi permettre de décrocher une mention…

Se déroulant le 14 juin, l'épreuve de philo a un coefficient de 8 en voie générale et 4 en voie technologique. Quant au grand oral, qui s'étalera du 19 au 30 juin, l'épreuve emblématique de ce nouveau bac décidé par Jean-Michel Blanquer, le prédécesseur de Pap Ndiaye à la tête du ministère de l'Education nationale, il est affecté d'un coefficient 10 en voie générale et 14 en voie technologique. Non, l'année est loin d'être finie !

Des enseignants bientôt mieux rémunérés

Jeudi 20 avril, lors d'un déplacement (mouvementé) dans un collège de l'Hérault consacré à l'école, le président de la République a annoncé une hausse des salaires pour tous les professeurs de 100 à 230 euros nets par mois ; autre engagement présidentiel, tous les professeurs titulaires en début de carrière – ainsi que les CPE, conseillers principaux d'éducation, et les Psy-EN, psychologues de l'Education nationale – bénéficieront d'une rémunération supérieure à 2 000 euros nets par mois.

Pour renforcer encore l'attractivité du métier d'enseignant, à ces augmentations, qui s'appliqueront dès la rentrée 2023, pourront s'ajouter des rémunérations complémentaires qui pourront s'élever jusqu'à 500 euros mensuels. Des compléments salariaux que pourront percevoir les enseignants dans le cadre de diverses missions, basées sur le volontariat.

Il s'agit notamment, pour les enseignants de primaire, des sessions hebdomadaires de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques qui seront mises en œuvre pour tous les élèves de 6e à la rentrée ; ou encore de la participation au dispositif Devoirs faits (accompagnement au travail personnel), notamment en classe de 6e (une mission qui concerne également les enseignants du secondaire).

Cette rubrique est la vôtre ! Une idée ou une question pour un prochain thème ? : lvdp@open-asso.org !

Réseaux sociaux : les nouveaux laboratoires identitaires de nos ados

En 2023, nombreux sont les adolescents utilisant quotidiennement des réseaux sociaux d'images, tels Snapchat, TikTok ou Instagram, sur lesquels ils regardent et diffusent de multiples photos et vidéos.
Mais alors, pourquoi un tel engouement ?

LES CONSEILS DE L'OPEN :
- S'intéresser aux différentes activités des adolescents sur les réseaux sociaux.
- Apprendre à décrypter les images (filtres, fake, etc.).
- Entendre un usage excessif ou exclusif des réseaux comme le symptôme d'une souffrance préexistante. Dans ce cas, contacter une MDA, maison des adolescents, ou un service de soutien psychologique.

A l'adolescence, il est indispensable de faire des expériences en dehors du regard des parents. Les réseaux sociaux, non investis (ou de façon différente) par les parents, constituent un terrain numérique d'expérimentation idéal pour les ados !
Ils se retrouvent entre eux, parlent le même langage, partagent leurs centres d'intérêts et échangent grâce aux messageries instantanées des différentes applis. Leur usage des réseaux est donc différent de celui des adultes, ce qui peut parfois générer des incompréhensions et conduire les adultes à percevoir négativement ces utilisations.

Construire son identité

Mais il faut garder à l'esprit que la majorité des interactions de votre ado sur les réseaux renvoie à son besoin de relations sociales et sa recherche d'approbation dans le regard de l'autre. Ce sont ces validations qui permettent à votre ado de construire son identité : c'est le même processus que quand il se teste face aux autres, dans son environnement quotidien (scolaire par exemple). De plus, les jeux d'images permettent des "essais d'identités". Par exemple, en utilisant des filtres (sur les photos et vidéos), les ados peuvent se transformer, se grimer et ainsi tester différentes apparences. Ces expériences sont donc parties prenantes du développement adolescent.
Parfois, quand des adolescents sont en souffrance, ces expériences peuvent devenir problématiques, voire pathologiques, comme reflets de leur mal-être. C'est à ce moment-là qu'une captation envers les réseaux pourra interpeller les adultes (temps disproportionné passé sur les réseaux, captation par les images retouchées qui y figurent, attente vitale de commentaires et like, etc.).

Assurance scolaire et extra-scolaire

15 €

Par enfant et par an*

Votre enfant est couvert en **France et à l'étranger,** qu'il soit à l'origine d'un accident (Responsabilité Civile), ou **qu'il se blesse seul** (Garantie Corporelle).

Nous prenons en charge en cas d'accident :

- Les frais médicaux** et d'hospitalisation
- Les frais de remise à niveau scolaire à domicile
- Les frais de transport pour se rendre à l'école
- Le remboursement des lunettes cassées, orthodontie, prothèse **jusqu'à 500€** par appareil

Carrefour Assurance partenaire de la peep
PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

ATTESTATION DISPONIBLE
IMMÉDIATEMENT

*Le contrat Assurance scolaire Carrefour est souscrit auprès de CARMA, sous réserve d'acceptation de vos garanties, entreprise régie par le Code des assurances, SA au capital de 23 270 000 €, RCS Evry 330 598 616, sise 6 rue du Marquis de Raies 91008 Evry Cedex.
**En complément de la Sécurité Sociale et de la mutuelle le cas échéant.

RENSEIGNEZ-VOUS

assurance.carrefour.fr 02 43 61 75 92 Prix d'un appel local

Carrefour assurance

DOSSIER

Lutte contre le harcèlement scolaire : où en est-on ?

Comme le demandait la circulaire ministérielle de la dernière rentrée scolaire, « Tous les élèves, suivant leur âge, sont sensibilisés, le jour ou dans la semaine de la rentrée, au phénomène du harcèlement et du cyberharcèlement ». Mais, malheureusement, la « sensibilisation » des élèves ne suffit pas. Pour s'attaquer à ce fléau qui touche environ 10 % des élèves, le ministère de l'Education nationale multiplie les plans et les mesures depuis une dizaine d'années. La dernière en date, comme l'a annoncé Pap Ndiaye il y a quelques jours : « l'enfant auteur de harcèlement faisant peser une menace grave sur la sécurité ou la santé des autres élèves pourra être affecté dans une autre école sans que l'accord des représentants légaux soit nécessaire ».

Pour autant, au-delà des textes et des lois, comme le martèle notre Grand Témoin, Nora Fraisse, fondatrice de l'association Marion la main tendue, ce qui importe, c'est de s'attaquer au harcèlement du scolaire à la racine, dès le plus jeune âge.

« *Quand un enfant met fin à ses jours, il n'y a pas de mots pour dire l'émotion le chagrin la douleur, il n'y a pas de mots… »*. Ces mots, ce sont ceux prononcés par Pap Ndiaye, ministre de l'Education nationale, devant les députés, quelques jours après le suicide du jeune Lucas, 13 ans, le 7 janvier dernier, victime de harcèlement – et d'homophobie – de la part de quatre de ses « camarades » de collège [1].

3018 et 3020 : deux numéros à connaître !

Parce qu'il n'est pas toujours facile de se confier à un proche dans en cas de harcèlement scolaire, que l'on soit victime ou témoin, deux lignes téléphoniques, gratuites et anonymes, ont été mises en place.
Joignable du lundi au vendredi de 9h à 20h, et de 9h à 18h le samedi, le 3020 est le numéro national à composer pour signaler un cas de harcèlement. A l'autre bout du fil : écoute, conseil et orientation.
Autre numéro à connaître, concernant les cas spécifiques de harcèlement en ligne (cyber-harcèlement), le 3018, un numéro joignable aux mêmes horaires que le 3020, gratuit et confidentiel.
A partir de septembre prochain, la communication de ces numéros d'urgence sera systématisée à chaque rentrée scolaire dans les carnets de correspondance de tous les élèves.

Des plans successifs

Le harcèlement scolaire n'est plus un sujet tabou comme il pouvait l'être il y a quelques années. Il est devenu un vrai sujet, documenté et mesuré ; selon un rapport d'information du Sénat de septembre 2021, on dénombre ainsi entre 800 000 et 1 million d'enfants victimes de harcèlement scolaire. Les politiques publiques se sont emparées de cette grave problématique. Depuis une décennie environ, des plans ont été mis en œuvre pour lutter contre fléau, notamment le dispositif « Non au harcèlement », et, plus récemment le programme de lutte contre le harcèlement pHARe ; 86 % des collèges et 60 % des écoles sont inscrits au printemps 2023 dans le programme pHARe, qui sera étendu aux lycées à la rentrée prochaine.

De nouvelles mesures

Aujourd'hui, les établissements scolaires ont des obligations légales en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire. Outre que tous leurs personnels doivent dorénavant être formés à la lutte contre le harcèlement scolaire (article 5 de la loi du 2 mars 2022), ils sont tenus d'établir un plan de prévention du harcèlement, de nommer un référent harcèlement, de former des « élèves ambas-

Ressources et accompagnement : la PEEP active dans la lutte contre le harcèlement scolaire

Intégrer obligatoirement les parents élus et les élèves délégués dans l'élaboration du plan de prévention du harcèlement, faire un bilan des cas et des actions proposées au conseil d'école ou au conseil d'administration à la fin de chaque année scolaire, mettre en place une commission dans chaque département pour examiner tous les signalements et comprendre pourquoi une solution n'a pas été apportée… Depuis des années, par ses propositions, la PEEP est en première ligne pour lutter contre le harcèlement scolaire.

PRÉVENTION ET ACCOMPAGNEMENT

Parmi ses actions, la PEEP propose le guide « Harcèlement scolaire, prévention et accompagnement ». Un vademecum actualisé destiné aux responsables d'APE et aux représentants des parents d'élèves (plusieurs leviers d'action les concernant y sont détaillés), mais également à tous les parents d'élèves.

Autre levier d'action pour lutter contre le harcèlement scolaire : le Groupe Santé Prévention de la PEEP. Grâce à un réseau de 51 référents départementaux, il est en mesure d'accompagner efficacement les parents d'élèves face à cette lourde problématique, que ce soit en termes d'information / prévention et d'accompagnement

Le harcèlement scolaire est désormais un délit

Depuis la loi du 2 mars 2022, le harcèlement scolaire est reconnu comme un délit pénal. Le texte stipule que « Le harcèlement scolaire est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende lorsqu'il a causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'a entraîné aucune incapacité de travail ».
Ces peines peuvent être alourdies : jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende lorsque les faits ont causé une incapacité totale de travail supérieure à huit jours, et portées à dix ans d'emprisonnement et à 150 000 euros d'amende lorsque les faits ont conduit la victime à se suicider ou à tenter de se suicider.
A côté de ce volet pénal, avec amendes et peines de prison, le juge est également en mesure d'imposer un stage de « sensibilisation aux risques liés au harcèlement scolaire ».

sadeurs », de mettre en place des protocoles d'intervention en cas de harcèlement avéré…
À la rentrée 2023, comme vient de l'annoncer le ministre de l'Education il y a quelques jours, de nouvelles mesures viendront compléter celles déjà en place, en particulier en primaire, pour mettre à distance les élèves harcelés de leurs harceleurs. Concrètement, quand tous les possibilités pour solutionner le problème de harcèlement auront été épuisées, l'enfant auteur de harcèlement pourra être affecté dans une autre école sans que l'accord des représentants légaux soit nécessaire ; une scolarisation dans une nouvelle école qui devra faire l'objet de l'accord du maire de la commune concernée. Une mesure positive à première vue, mais qui peut appeler certaines nuances, comme nous l'explique Nora Fraisse, fondatrice de l'association Marion La Main Tendue (lire son interview pages suivantes). Car arriver à une telle mesures signe l'aveu d'un échec, celui de ne pas avoir pu empêcher le harcèlement.

Note (1). Lors d'une audience à huis clos, le parquet d'Epinal ne considère plus le harcèlement scolaire comme la cause du suicide du jeune Lucas survenu en janvier dans les Vosges, ce qui pourrait atténuer les éventuelles peines prononcées à l'égard des quatre collégiens mis en cause. Néanmoins, « Le tribunal pour enfants reste saisi de la totalité des faits, il appréciera lui-même si effectivement il y a un lien de causalité entre les deux", a indiqué le procureur. Le jugement a été mis en délibéré au 5 juin.

Le harcèlement scolaire, un fléau aux multiples facettes

Insultes, racket, mise à l'écart, bousculades, coups, moqueries, menaces… Si le harcèlement entre élèves peut prendre différentes formes, ses caractéristiques demeurent les mêmes : une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Avec l'utilisation d'internet et du téléphone portable, dès l'entrée au collège le plus souvent, le harcèlement entre élèves ne se cantonne plus seulement aux enceintes scolaires et entre dans la sphère privée de l'élève. On parle alors de cyber-harcèlement.
Le harcèlement scolaire peut avoir de multiples conséquences : de l'absentéisme à la phobie scolaire, du décrochage scolaire au mal-être et aux troubles de la santé, pouvant amener l'enfant, dans les cas les plus graves, à commettre l'irréparable.

INTERVIEW

Nora Fraisse, fondatrice de l'association Marion La Main Tendue

« Agir dès le primaire, c'est le vrai sujet ! »

Le 13 février 2013, Marion, 13 ans, se suicide, victime de harcèlement à l'école. Depuis ce jour, sa mère, Nora Fraisse, se bat. Pour que Marion ne soit pas « morte pour rien », « pour qu'on prenne au sérieux le harcèlement scolaire », pour que les choses changent vraiment. Par le biais de l'association qu'elle a créée, Nora Fraisse rencontre de nombreux enfants et adolescents victimes, ainsi que leurs parents, et intervient au sein des écoles.

Depuis plusieurs années maintenant, les pouvoirs publics se sont montrés plus offensifs, que ce soit en termes d'information, de prévention et de sanction, pour lutter contre le fléau du harcèlement scolaire. La situation s'est-elle réellement améliorée de votre point de vue ?

Le harcèlement est aujourd'hui un sujet majeur dans la société, ce n'est plus un sujet tabou. On l'a constaté avec notre baromètre national qu'on avait lancé en 2021, où l'on interrogeait les Français de quinze ans et plus, qui disaient à 93 % que le harcèlement était un phénomène d'ampleur.

Voilà ce qui s'est passé ces dix dernières années : on est passé de « ça va, c'est un jeu de gamins, ça va passer, ce n'est pas grave, on n'en est pas mort », à « on en meurt, c'est extrêmement grave et il faut que ça bouge ». Ce premier constat est positif.

Le deuxième constat, c'est qu'il est temps de s'occuper du premier degré. Nous y travaillons depuis des années : on intervient dès la grande section pour travailler sur les interactions sociales positives. C'est ce que disent depuis des années Santé publique France ou encore l'OMS, de l'Organisation mondiale de la santé : les interactions négatives ont des conséquences sur la santé mentale à moyen et long terme, sur les conduites addictives et délictuelles. Aujourd'hui c'est compris par les familles et c'est aussi plutôt positif.

Troisième point : l'aspect « politique ». Depuis plusieurs années, la société civile ou des associations comme la nôtre, moi en tant que militante, activiste ou auteure, nous essayons de dénoncer ce genre de phénomène et d'être la voix des familles, et, maintenant, les politiques publiques, les acteurs publics, les institutions, le Parlement se sont penchés sur ce sujet.

C'est aussi un aspect positif…

Le problème c'est croire qu'en multipliant les lois, on allait résoudre les problèmes. Il n'y a pas besoin d'être historien, les lois sont toujours à rebours de la réalité. Une fois que la loi est promulguée, il s'est passé deux ans, trois ans et, surtout, c'est toujours après souvent un fait important mais qui ne prend pas en compte l'ensemble du phénomène.

C'est-à-dire ?

Quand Marion est décédée, on était en 2013, il n'y avait pas de délit de harcèlement scolaire. On a eu un délit sur le harcèlement en général en 2014, puis en 2016. Puis on a eu la loi du 3 août 2018 de Marlène Schiappa sur le cyber-harcèlement en meute. Puis on a eu Jean-Michel Blanquer avec le code de l'éducation, puis on a eu la loi Balanant. Puis… à un moment vous vous dites, cette accumulation de loi, est-ce qu'elle sert vraiment puisqu'elle n'est pas appliquée ? Le constat que je fais, un peu amer, c'est qu'aujourd'hui si on croit qu'on va résoudre le phénomène en multipliant les lois et en n'allouant pas des budgets derrière et des moyens humains, cela ne fonctionne pas. Il y a une unanimité sur le manque de moyens criant de prise en charge, de prévention et d'accompagnement. Aujourd'hui, on a une médiatisation de ce que les parents d'enfants harcelés vivent et qui n'est pas pris en charge. Avec des enfants qui sont hospitalisés, du décrochage scolaire, des suicides… Tout cela, ce n'est pas dans la loi.

Le harcèlement scolaire demeure une problématique complexe à traiter…

Dans notre association, avec nos équipes – et je les remercie ! –, nous nous réjouissons d'avoir mis en avant le côté harceleur. Pendant des années, et à juste titre, on a parlé des enfants harcelés, qui sont parfois d'anciennes victimes, sauf qu'enfin, on a compris que si on ne traite pas le phénomène dès la racine, et notamment auprès des harceleurs ou des intimidateurs, des auteurs de faits de violences, on n'y arrivera pas. Il faut lever ce tabou, il n'y a pas de problème de parler des harceleurs. Ils ont un problème, ils sont en souffrance et ils sont peut-être victimes d'autres violences. La recherche le dit.

Les nouvelles mesures annoncées par le ministre de l'Education nationale, et notamment, en dernier recours, le possible changement d'école en primaire pour les élèves harceleurs, vont-elles dans le bon sens ?

Je vais être nuancée. Je pense que cela répondait à la PPL (proposition de loi) de la sénatrice Mercier suite à la médiatisation de l'affaire du petit Maël. Mais c'est quelque chose qu'on vit depuis de très nombreuses années, qu'on décrit en

INTERVIEW

disant « C'est quand même dommage que ce soit toujours à la personne cible de partir ». Et c'est souvent une décision qui est prise par les familles du fait de la désespérance, de la non-prise en charge du sujet. Mais, si on revient à la racine pour éviter que la personne cible parte, il faut s'occuper des auteurs et il faut accompagner la personne cible dès le début.

La deuxième chose, dans la nuance, c'est qu'on parle du harceleur, sauf qu'on sait que c'est un phénomène de meute avec des suiveurs et que souvent celui qui est identifié comme l'auteur des faits est accompagné d'une meute. Vous allez le déplacer, mais comment allez-vous l'accompagner ? il faut de la justice restaurative.

Troisième nuance, c'est « au bout du bout, du bout du bout du bout… », le troisième recours, sous réserve que le maire, un maire, accepte de l'accueillir. Évidemment, on a le droit de scolarité et la continuité ; mais vous savez que derrière se cachent d'autres choses : les territoires, la capacité d'accueillir, la durée de trajet, la fratrie, la famille. C'est pas si simple. C'est pour ça que je suis nuancée et que je veux voir au cas par cas. Et, au final, ça reste un aveu d'échec.

Que préconisez-vous pour éviter cet « échec » ?

Il faudrait créer une vie scolaire au premier degré ! Quand vous êtes au collège ou au lycée, une fois qu'on a identifié un phénomène de violence – on n'est pas dans le harcèlement, c'est toujours une violence au début, une volonté de domination – vous avez une communauté éducative bienveillante et vous avez un recours à la commission éducative, puis au conseil de discipline… Pour des faits extrêmement graves, on ne pose pas la question, c'est exclusion définitive et la possibilité pour les parents de faire appel. Il manque cela au premier degré.

Pour le programme phare, par exemple, comme il n'y a pas de vie scolaire, il ne peut pas y avoir d'équipe ressource dédiée et c'est ramené au responsable de la circonscription. C'est forcément compliqué. Et puis derrière il y a la stigmatisation des familles d'un enfant dit harceleur. Moi je ne veux stigmatiser personne, cet enfant a besoin d'aide, d'accompagnement, découvrir ses souffrances, pourquoi a-t-il ces problématiques. Tout cela, ce n'est pas abordé.

Le primaire est au cœur du problème, ou plutôt à la racine…

Depuis deux ou trois ans, on a réussi à faire intégrer le premier degré dans le débat autour du harcèlement scolaire. Mais ce n'est pas que de notre volonté, parce qu'en fait il y a aujourd'hui tellement de remontées d'incidents au premier degré, qui ne peuvent plus être minimisés grâce à la médiatisation, qu'on doit agir à ce niveau.

Pendant longtemps on nous a fait croire que le harcèlement c'était au collège. Au collège, c'est le continuum des violences. Des violences qui se sont accumulées. Des violences exacerbées au collège : par exemple, quand vous avez un élève de 6e qui est en cours de maturation, de développement personnel, hormonal, qui se retrouve avec des 3es qui vivent d'autre chose ; à cela vous ajoutez le téléphone, plus le transport scolaire – les transports scolaires, souvent, c'est 50 % des violences avant l'école – vous avez là des situations exacerbées.

« C'est au bout de la quinzième gifle que l'on commence à s'y intéresser, une fois que l'enfant est à terre… »

On nous dit, c'est au collège… C'est au collège que « ça pète » ! Mais, so on avait pris en charge dès la maternelle dès la grande section, ça n'arriverait pas. C'est au bout de la quinzième gifle que l'on commence à s'y intéresser, une fois que l'enfant est à terre. Comment on arrive à faire du happy slapping, à le mettre à terre, le filmer, rigoler, etc. C'est parce que, dès le plus jeune âge, nous-mêmes adultes, on avait minimisé « Ca va passer, ce n'est pas grave, va jouer avec quelqu'un d'autre ».

Il reste beaucoup à faire…

Oui, comme par exemple intégrer le périscolaire dans la réflexion. Mais j'insiste, et cela fait des années qu'on le dit, il faut mettre l'accent sur le primaire, tout le monde le dit, les travaux de recherche sur le sujet, l'OMS, Santé publique France, c'est le vrai sujet ! Et puis, s'il y a une volonté de dire on va bouger les lignes, il faut des moyens humains ; mais, au contraire, on a supprimé les Rased…

Pour conclure, quel rôle doivent tenir les parents ?

Le risque majeur c'est d'avoir un enfant harceleur. En tant qu'éducateurs, en tant que parents, on est informés normalement dès la rentrée sur ce sujet. Il faut dire à son enfant : « le risque c'est que tu deviennes quelqu'un qui soit violent et cela va avoir des conséquences sur ta vie future, ta perte de chance », et non « tu risques d'être viré de l'école », ça n'a aucun intérêt. L'accompagnement des familles n'est jamais abordé et c'est pourtant essentiel.

Un dernier point : dans le cadre de l'expérimentation du programme Phare, dans l'académie de Versailles, on a travaillé sur la formation des parents ambassadeurs ; malheureusement cela n'a pas été repris. Il faudrait pouvoir s'appuyer, notamment au premier degré, sur des parents qui seraient le relais des familles sur ces sujets, et uniquement sur ces sujets de harcèlement scolaire.

Les ouvrages sélectionnés pour la 39e édition du GPJL

Organisé par la Peep depuis 1985, le Grand Prix des Jeunes Lecteurs (GPJL) a pour objectif de promouvoir le goût de la lecture chez les enfants et les adolescents. Le comité de lecture de la Peep vient de dévoiler sa sélection d'ouvrages pour la nouvelle édition du Grand Prix des Jeunes Lecteurs. Ces ouvrages seront proposés aux jurys nationaux composés d'élèves pour désigner les livres lauréats.

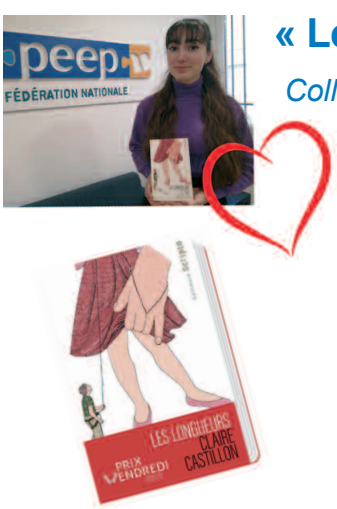

« Les longueurs », livre coup de cœur de Colline (hors catégorie)

Colline, pourquoi le livre « Les longueurs », de Claire Castillon, est-il un véritable coup de cœur pour toi ?

Colline : « C'est un livre qui traite d'un sujet percutant… L'histoire est difficile à supporter et la lecture s'avère parfois difficile, mais ce livre raconte terriblement bien et avec justesse les souffrances vécues par une petite fille victime de pédophilie au cours de son enfance et son adolescence. C'est une histoire recommandée par des psychiatres, qui a déjà remporté un prix national sur un sujet malheureusement encore trop tabou et qui fait pourtant plus de victimes que ce que l'on croit. »